



Courrier électronique envoyé à tous les référents préfectoraux :

**Mesdames et Messieurs les Responsables Préfectoraux en charge des manifestations sportives sur la voie publique soumises à déclaration**

Bonjour,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le règlement type des organisations de cyclotourisme, en France, soumises à déclaration.

Ce règlement a été actualisé en janvier 2015 par la FFCT, fédération délégataire pour la pratique du cyclotourisme en France, après validation du ministère des Sports, ministère de tutelle de la FFCT et après accord du ministère de l'Intérieur.

Il a été diffusé à l'ensemble des associations affiliées à la FFCT, ainsi qu'à tous ses comités départementaux et ses ligues régionales.

Il est également disponible et en téléchargement sur le site internet de la FFCT : <http://ffct.org/institutionnels/animer-votre-territoire/organiser-un-evenement/>

En me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien cordialement,

PS : au cas où vous ne soyez plus en charge du suivi de ce dossier, merci par avance de me transmettre les coordonnées de la personne qui vous aurait remplacé(e).

**Fédération française de cyclotourisme**

Roger PELLETIER - Conseiller technique national

Tél. : 06.75.42.65.12

[r.pelletier@ffct.org](mailto:r.pelletier@ffct.org) - [www.ffct.org](http://www.ffct.org)